



Sous la présidence de Mme Martine GUIBERT, Vice-Présidente en charge de l'emploi, de la formation et de la transition énergétique, la commission environnement et transition énergétique s'est déroulée en salle 2 du village d'entreprises le lundi 3 juillet 2023. Tous les membres de cette commission étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 22 juin, l'ordre du jour concernait :

- Présentation du Programme Pluriannuel de Gestion du bassin des affluents de la Truyère en rive gauche, en aval de Grandval (PPG BATRIG) ;
- Point d'avancement sur les projets de production d'énergies renouvelables ;
- Questions diverses.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (Cf. Annexe 1).

Les services de Saint-Flour Communauté étaient représentés par Céline RIEUTORT, chef du service environnement et transition énergétique

Jean-Marc BOUDOU est désigné secrétaire de séance.



Présentation du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin des affluents de la Truyère en rive gauche (BATRIG), en aval de Grandval

Le PPG BATRIG intègre 4 bassins versants situés dans les départements du Cantal et de l'Aveyron :

- Bassin Cantoinet, Ondes, Vergnes et Gouzou,
- Bassin Remontalou, Lévandès et Lebot,
- Bassin Argence ;
- Bassin Selves.

Ce PPG couvrira 32% du territoire de Saint-Flour Communauté et 68% du territoire de la communauté de communes Aubrac Carladez et Viadène.

Le plan d'actions prévoit :

- De restaurer la fonctionnalité de la ripisylve ;
- D'améliorer et restaurer les habitats colmatés en limitant l'impact du bétail sur les berges et le lit du cours d'eau tout en maintenant l'accès à l'eau pour les troupeaux ;
- D'améliorer la prise en compte et la gestion des zones humides du bassin versant. En effet, les zones humides sont importantes sur le territoire de ce PPG puisqu'elles couvrent 7% de sa superficie. Ces zones humides sont essentiellement concentrées en tête de bassin versant et sont en connexion directe avec les cours d'eau. Leurs fonctionnalités sont essentielles pour les milieux naturels, mais aussi pour les activités humaines, d'autant plus dans un contexte de changement climatique. Elles font la richesse du plateau de l'Aubrac ;
- D'améliorer la connaissance des milieux et des espèces présents sur ce territoire. A titre d'exemple, aucun inventaire ciblant spécifiquement l'écrevisse à pattes blanches n'y a été historiquement mené.
- D'accompagner les pratiques des usagers de l'eau pour sensibiliser et limiter l'impact.

Le budget annuel estimé pour Saint-Flour Communauté s'élève à environ 20 000 € mais dépendra de l'adhésion des propriétaires aux programmes de travaux.

L'objet de la commission est de valider le principe de PPG. Le budget sera ensuite validé annuellement en conseil communautaire, selon la tranche de travaux visée, à travers une annexe financière.

Aurélié CHAYLA indique qu'elle est riveraine du cours d'eau de l'Yrisson et confirme qu'il y existe une forte érosion des berges. Des travaux récents ont été menés sur une portion de route entre Maisonneuve et Saint-Urcize et n'améliorent pas cet état puisqu'ils créent une grosse cascade, déviant l'eau.

Il convient de noter qu'une journée de sensibilisation sur la thématique de l'eau devrait être prochainement organisée sur la pointe cantalienne de l'Aubrac, à l'instar de ce qui a été organisée par Saint-Flour Communauté en juin 2023 dans le cadre du projet Educ'Eau du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère.

Une étude de gouvernance est également en cours à l'échelle du bassin versant de la Truyère pour la structuration de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à cette échelle. La Moule perlière est une des espèces à fort enjeu de l'axe Truyère dont la majorité des populations est située sur la partie lozérienne de son parcours.

SYNTHESE :

Les élus de la commission émettent un avis favorable au projet de Programme Pluriannuel de Gestion BATRIG.



Point d'avancement sur les projets de production d'énergies renouvelables

Plusieurs projets portant sur les énergies renouvelables sont en cours et sont à différents niveaux d'avancement :

- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'Est Cantal** : la démarche d'élaboration de ce document a été lancée en janvier 2022 et touche à sa fin. 4 grands axes stratégiques ont été définis et sont déclinés en 41 fiches actions. Les prochaines étapes devraient conduire à la validation du projet complet de PCAET par les instances du SYTEC, de Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté puis à un dépôt officiel sur la plateforme de l'ADEME. S'ensuivra alors une phase de consultation et de prise en compte des avis et observations, pour un PCAET qui devrait ainsi être opérationnel d'ici le milieu d'année 2024 ;
- **Étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur géothermique à Chaudes-Aigues** : les premiers éléments de l'étude font apparaître que 8 bâtiments publics pourraient être desservis par un réseau géothermique d'une longueur de 1 200 mètres. Un rendu final de cette étude est attendu d'ici la fin de l'année 2023, auquel la commission environnement et transition énergétique sera associée ;
- **Projet d'autoconsommation photovoltaïque sur la toiture du centre aqualudique de Saint-Flour** : une étude de faisabilité a permis de dimensionner le projet. Au total 627 panneaux pourraient être installés et permettraient d'autoconsommer entre 74,6% et 58,5% de la production annuelle d'énergie (selon la nature des travaux de rénovation énergétique qui seront mis en place sur l'enveloppe du bâtiment). Le budget estimé est de 474 168 € et intègre les frais d'études, le renforcement de la charpente (si nécessaire), le générateur, le dispositif de suivi et de pilotage ainsi que le raccordement. Un dossier de demande de subvention a été déposé au Fonds Vert en mars dernier. Il inclut le projet de rénovation énergétique du centre aqualudique ainsi que le projet d'autoconsommation photovoltaïque (qui entre en compte dans les économies d'énergie du bâtiment) ;
- **Projet expérimental de production d'énergie renouvelable sur la commune de Pierrefort** : la commune de Pierrefort a été ciblée pour ce projet car un nombre important de bâtiments publics y est recensé. Il y existe donc un fort potentiel de solarisation en toiture. Une première réunion, pour évoquer ce projet et en définir les contours, devrait avoir lieu à Pierrefort à l'automne 2023 ;
- **Lancement d'un cadastre solaire à l'échelle intercommunale** : la mise à disposition de cet outil permettrait aux habitants et aux professionnels d'évaluer le potentiel de leurs toitures et leurs surfaces de parkings via une application internet grand public. Ce serait un moyen de communication/sensibilisation pour le développement du solaire sur le territoire avec des données crédibles puisque les données économiques sont actualisées tous les trimestres. Cet outil permettrait également d'évaluer le potentiel patrimonial des collectivités.

L'article 15 de la Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit de mettre en place des zones d'accélération sur le territoire national.

Philippe DE LAROCHE s'inquiète de ces Zones d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (ZAER) qui doivent être définies par les communes d'ici la fin d'année 2023. Le timing semble relativement serré et les informations ne sont pas encore très claires.

Une réunion devait avoir lieu en Préfecture à ce sujet le 29 juin dernier mais a été annulée. Les services de Saint-Flour Communauté restent donc vigilants quant à la reprogrammation de cette réunion et aux informations/outils qui pourraient être mis à disposition par les services de l'État. A ce stade, un portail cartographique des Énergies Renouvelables (EnR) a été mis en ligne et permet de visualiser et d'analyser les divers enjeux des territoires à prendre en compte dans le développement des EnR. Ce portail a vocation à faciliter l'accès aux données et ainsi servir d'outil d'aide à la décision pour identifier les zones potentiellement propices à l'implantation d'EnR sur les territoires. Le portail est accessible à ce lien : <https://macarte.ign.fr/carte/W3Cf8x/Portail-Cartographique-EnR>.

Nathalie LESTEVEN indique que les projets de production photovoltaïque en toiture qui se situent en abords de monuments historiques et dans les sites patrimoniaux remarquables sont soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). C'est notamment le cas du centre-ville de Saint-Flour qui englobe plusieurs édifices classés ou inscrits au titre des monuments historiques. Un assouplissement des règles architecturales dans ces périmètres permettrait de faire émerger plus de projets.

SYNTHESE :

Les élus de la commission émettent un avis favorable à la poursuite de l'ensemble des projets cités précédemment.

Questions diverses

En l'absence de question diverse, la séance est levée.

À Saint-Flour, Le 18 septembre 2023,

La Vice-Présidente déléguée,

Martine GUIBERT



Le secrétaire de séance

Jean-Marc BOUDOU

